

# COMPTE RENDU SOMMAIRE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

### ➤ SOLIDARITE

1°) Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 3 000€ à la Protection Civile de la Vienne afin de soutenir la population Ukrainienne.

### ➤ ENVIRONNEMENT

2°) Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 5 040€ à l'association la Traverse pour l'animation de la session démocratique « végétaliser la commune et augmenter la production locale de fruits et légumes ».

3°) Le conseil municipal décide de verser les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

- ACCA : 390€
- Association Secours et Protection des Animaux – Refuge de Poitiers : 400€

### ➤ SPORTS ET LOISIRS

4°) Le conseil municipal décide de verser les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions accordées
ALMA Rando	1350€
ALMA Escalade	4000€
OMSFEL	4000€
USMA Football	9300€
USMA Athlétisme	3900€
TAC Handball	4500€
Cyclotouristes de l'Auxances	300€ (exceptionnelle) 200€
Avenir Cyclo du Val d'Auxance	2300€
USMA Tennis	3400€
Tennis de Table de Migné-Auxances	700€
Gymnastique Volontaire	700€
Les Archers de l'Auxance	600€
Poitiers Migné Echecs	4000€
Futur ô Club Judo	800€
ASEPMA	574€
Migné-Auxances Basket Club	900€
Dynamic Karaté Pont'Ach Boxing Club	4000€
USMA Volley Ball	1000€
Checker's Fitness et danse en ligne	500€
TOTAL	47024€

➤ AFFAIRES SOCIALES

5°) Le conseil municipal décide de verser les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions accordées
ADMR	6500€
Association pour le don du sang	300€
Les Ateliers de l'Auxance (1 <sup>ère</sup> demande)	80€
Banque Alimentaire	750€
GIHP	200€
Ligue contre le Cancer	25€
AFM Téléthon	25€
La maison des familles	25€
Lutte contre la mucoviscidose	25€
ETP à Dom86	25€
TOTAL	7 955€

➤ COMMUNICATION

6°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 360€ à l'association Le 40 Mars.

➤ ACTION CULTURELLE

7°) Le conseil municipal décide de verser les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions accordées
Les Chopalos	900€
Brass Band	500€
TOTAL	1400€

7 bis) Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 10 000€ à la Compagnie Adequate pour la seconde édition du Festival Etonnant mouvement.

7 ter) Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 250€ à l'association Le 40 Mars pour l'organisation de 2 manifestations.

➤ EDUCATION ET PETITE ENFANCE

8°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 55 800€ à la crèche halte-garderie « La Ribambelle »

9°) Le conseil municipal décide de verser les subventions de fonctionnement 2022 aux associations de la manière suivante :

Associations	Subventions accordées
Association des parents d'élèves de Migné FCPE	402€
Association des parents d'élèves Robert et Camille	522€
Association des parents d'élèves de Limbre	144€
Association des parents d'élèves APEL l'Eau Vive	148€
APEL Ecole Montessori de Salvart	44€
La Prévention Routière	100€
TOTAL	1 360€

10°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 6 080€ à l'école Robert Desnos pour l'organisation d'une classe de voile et d'environnement

11°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 7 076€ à l'école Victor Schoelcher pour l'organisation d'une classe de découverte

12°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1 431€ à l'école maternelle de la République pour le projet « classe dehors »

13°) Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 3 038€ à l'école de Limbre pour l'organisation d'une classe de découverte

➤ FINANCES ET FISCALITE

14°) Le conseil municipal donne son accord pour l'adhésion à Agorastore pour la vente aux enchères en ligne d'équipements communaux

15°) Le conseil municipal donne son accord pour inscrire une provision comptable pour créances douteuses de 5 453,25€ au budget 2022

16°) Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 par 20 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Il s'équilibre à 6 400 000€ en fonctionnement et 2 540 000€ en investissement

17°) Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition des impôts directs locaux, de la manière suivante (21 voix pour et 7 voix contre) :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,68%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,00%

➤ ADMINISTRATION GENERALE

18°) Dans le cadre de la mise à jour de la convention partenariale d'objectifs et de moyens avec le centre socioculturel « La Comberie », le conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement de 246 000€, qui sera complétée par des subventions de soutien à l'ALM et l'ALSH pour un montant respectif de 3.20€/journée/enfant et 2€/journée/enfant

➤ QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Fait à Migné-Auxances, le 19 avril 2022



La Maire  
Florence JARDIN